

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence de la Mairesse suppléante, tenue au lieu des séances, le lundi 28 octobre 2019 à 9 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Madame Christine Corriveau, Mairesse suppléante
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4

Sont absents :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire
Monsieur François Richer Laflèche, Conseiller au poste numéro 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

La Mairesse suppléante souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Constatation de la régularité de l'avis de convocation
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 4 Sujets à traiter
 - 4.1 Octroi d'un contrat – Réhabilitation du garage municipal – Travaux d'électricité
 - 4.2 Octroi d'un contrat – Réhabilitation du garage municipal – Travaux de menuiserie
 - 4.3 Octroi d'un contrat – Réhabilitation du garage municipal – Renforcement des poutrelles
 - 4.4 Réhabilitation du garage municipal – Prolongation du contrat du chargé de projet
- 5 Levée de la séance

1. **CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le greffier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du Conseil a été signifié à tous les membres du Conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

2019-10-116 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

4. **SUJETS À TRAITER**

2019-10-117 4.1 **OCTROI D'UN CONTRAT – RÉHABILITATION DU GARAGE MUNICIPAL – TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ**

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil du règlement numéro 2019-676 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil du règlement numéro 2019-679 visant à décréter l'exécution de travaux de réhabilitation du garage municipal incluant l'entrepôt ainsi qu'à l'aménagement du site extérieur du 115, chemin Dupuis, où se trouvent l'hôtel de ville et le garage municipal et au réaménagement d'espaces de bureaux à l'hôtel de ville, un emprunt de 758 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour le projet de réhabilitation du garage municipal afin de procéder aux travaux d'électricité;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel de propositions, un rapport de recommandation du directeur général est déposé au Conseil municipal à l'effet que l'offre de Conception électrique 2000 Inc. est la plus avantageuse pour la Ville;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

OCTROIE un contrat pour la réalisation des travaux électrique dans le projet de réhabilitation du garage municipal à Conception électrique 2000 inc., pour un montant de 19 603.24 \$, toutes taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-118 4.2 **OCTROI D'UN CONTRAT – RÉHABILITATION DU GARAGE MUNICIPAL – TRAVAUX DE MENUISERIE**

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil du règlement numéro 2019-676 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil du règlement numéro 2019-679 visant à décréter l'exécution de travaux de réhabilitation du garage municipal incluant l'entrepôt ainsi qu'à l'aménagement du site extérieur du 115, chemin Dupuis, où se trouvent l'hôtel de ville et le garage municipal et au réaménagement d'espaces de bureaux à l'hôtel de ville, un emprunt de 758 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour le projet de réhabilitation du garage municipal afin de procéder aux travaux de menuiserie;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel de propositions, un rapport de recommandation du directeur général est déposé au Conseil municipal à l'effet que l'offre de Construction Parallèle Inc. est la plus avantageuse pour la Ville;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

OCTROIE un contrat pour la réalisation des travaux de menuiserie dans le projet de réhabilitation du garage municipal à Construction Parallèle Inc., pour un montant de 89 231.38 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-119 4.3

OCTROI D'UN CONTRAT – RÉHABILITATION DU GARAGE MUNICIPAL – RENFORCEMENT DES POUTRELLES

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 2019-09-095 afin d'octroyer un contrat pour la réparation de la structure d'acier et du pontage de la toiture du garage municipal à Chandonnet Soudure Internationale inc., pour un montant de 28 408.45 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'installer des tubes d'acier aux abords de deux (2) sections du toit, de ressouder des entretoises, d'installer et souder des renforts de poutrelle et ce, suite à une recommandation de l'ingénieur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'émettre la directive de changement numéro 2 dans ce dossier, au montant de 10 303.64 \$, toutes taxes en sus;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la directive de changement numéro 2 au montant de 10 303.64 \$, taxes en sus, du contrat de réparation de la structure d'acier et du pontage de la toiture du garage municipal, octroyé par la résolution numéro 2019-09-095.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-120

4.4

RÉHABILITATION DU GARAGE MUNICIPAL – PROLONGATION DU CONTRAT DU CHARGÉ DE PROJET

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 2019-09-103, entérinant l'octroi d'un contrat à Monsieur Jacques Gérin-Lajoie pour effectuer les tâches d'un chargé de projet dans le cadre des travaux de réhabilitation du garage municipal, pour un montant maximal de 25 000 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la période initiale du contrat doit être prolongée afin de permettre de continuer le travail de chargé de projet dans ce dossier;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

AFFECTE un budget supplémentaire de 15 000 \$ au contrat de Monsieur Jacques Gérin-Lajoie pour effectuer les tâches d'un chargé de projet dans le cadre des travaux de réhabilitation du garage municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-121

5.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 9 h 29, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Christine Corriveau
Mairesse suppléante

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier